LE MAGAZINE DE

Saint Martin du Tertre *en Bourgogne*

www.stmartindutertreyonne.fr · www.facebook.com/mairiesaintmartindutertre

OCTOBRE 2023

LE TROU DES JOIGNEAUX P5

ENFIN LA FIBRE ! P8

UN ÉTÉ ANIMÉ ! P10

PLAN **GUIDE**

Un nouveau Plan Guide a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Deux randonnées y figurent, vous pouvez les retrouver sur l'application VISI-RANDO en flashant les QR code correspondant sur le plan. Les promeneurs qui viennent chercher des idées de balades à l'Office du Tourisme de Sens et du Sénonais situé 6, rue du Général Leclerc peuvent l'y trouver.

HB Travaux Publics

QUI SOMMES NOUS ?

HB TRAVAUX PUBLICS EST UNE ENTRERPRISE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS. ELLE A ETE FONDEE EN 2013 PAR CES CO-FONDATEURS MR BOURFISS ET MR HAMZAOUI.

HB TRAVAUX PUBLICS, C'EST :

- **Des conseils et des solutions techniques adaptées,**
- **Des équipes de professionnels expérimentés,**
- **Du travail de qualité,**
- **De l'expérience et des références clients.**

NOS EQUIPES INTERVIENNENT SUR TOUT LE DEPARTEMENT POUR DES PARTICULIERS, DES COMMUNES, DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

NOS METIERS : TERRASSEMENTS, VRD, TRAVAUX ELECTRIQUES BTA ET HTA, AMENAGEMENTS INTERIEURS.

HB Travaux Publics – 4 bis rue des Prunelliers, 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE –

Tél : 03.86.86.85.49 – mail : bourfiss@hbtravauxpublics.fr

C.L. COIFFURE
Femmes – Hommes - Enfants

6 Rue de la Place
89100 St Martin du Tertre

Tél : **03 86 64 65 61**

Réservation en ligne :
www.planity.com

L'ORÉAL PROFESSIONNEL

SAINT-MARTIN-DE-TERTRE

L'immobilier de votre village a un visage

capifrance

Edwige TASSIGNON • Conseillère immobilier • 06 64 80 14 67

EDWIGE TASSIGNON EI - AGENT COMMERCIAL RSAC : 949 485 742 - SENS

Le Mot du **MAIRE**

L'été aura été une période riche en manifestations et autres festivités qui ont rythmé la vie de notre belle Commune. Ce sont des moments de convivialité qui participent au « vivre ensemble ».

Si la Municipalité a été moteur dans ce domaine, ces évènements n'auraient pu se tenir sans l'engagement des associations. Qu'elles en soient, une fois encore, remerciées.

Mais les animations ne s'arrêtent pas l'été terminé. De nombreux évènements vont se tenir dans les mois qui viennent.

Chacun a maintenant repris ses activités quotidiennes. J'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer cette rentrée sereinement.

Malgré les difficultés financières auxquelles les Communes doivent faire face, cette année 2023 a vu la poursuite de nos efforts pour rattraper les retards pris dans l'entretien de notre patrimoine (locaux et voirie), mais nous sommes bien conscients qu'il reste beaucoup à faire.

Nous poursuivons également nos projets d'investissements avec l'aménagement de la Rue des Caves, la première phase de sécurisation de la Route de Nailly et la rénovation de notre Salle des Fêtes. Nous avons également lancé les études préliminaires pour la rénovation complète de notre École Jules Ferry et les demandes de subventions pour une première réimplantation de jeux pour nos enfants.

A la conjoncture difficile s'est de plus ajouté l'apparition d'une vaste cavité dans la voirie des Joigneaux, coupant en deux le hameau. Il aura fallu 5 mois, temps qui a paru bien long aux riverains, de nombreuses démarches et expertises pour que la situation revienne à la normale.

Cette année aura également vu de nombreux changements au niveau des agents communaux.

Deux nouveaux agents pour les services techniques, deux pour les services administratifs et la retraite, en fin de cette année, pour Corinne Mouroux, après plus de 40 ans passés au service de notre commune.

Pour terminer, je vous souhaite une très bonne lecture de ce nouveau magazine et une excellente rentrée à toutes et tous.

Daniel CORDILLOT

SOMMAIRE

Informations pratiques **2-3**
Quelles autorisations pour quels travaux ? **4**
Affaissement de la voirie des Joigneaux **5**
Réalisations et projets **6-8**
Personnel communal **9**
Vie Communale : ça s'est passé cette année **10**
Cadre de vie **13**
Conseil Municipal des Jeunes **14**
Écoles **15**
Vie Associative **18**
Etat Civil **21**
Le Chemin de Fer **22**
Recette : le Pâté Chinois **25**
Bien vivre ensemble **28**

Directeur de la Publication :
Daniel CORDILLOT

Responsable de la Rédaction :
Catherine ARNOULD

Ont participé à ce numéro :
le Comité Communication,
les Élus,
Corinne MOUROUX,
Hariyé GAGLAYAN,
Sylvie PICQ.

Imprimé sur papier
Écologique 100% PEFC
par TYPOCENTRE
71850 Charnay-lès-Mâcon

Informations **PRATIQUES**

NUMÉROS UTILES

113 Drogues Alcool Tabac Info Service

115 Hébergement d'Urgence

MAIRIE

Ouverture du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h & 14 h à 17 h
Tél. 03 86 65 08 79 – 09 60 37 41 41
E-mail : mairie.stmartindutertre@wanadoo.fr
Page Facebook :
Mairie de Saint Martin du Tertre – Yonne
Site Internet : www.stmartindutertreyonne.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçon ou fille, doivent se faire recenser à partir du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. Il suffit de se rendre en mairie muni du livret de famille et de la carte d'identité de l'intéressé.

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Les demandes de carte d'identité ou passeport ne sont plus gérées par la Mairie de Saint-Martin. Les communes équipées du dispositif les plus proches sont Sens et Paron.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire auprès de votre Mairie.
Sont inscrits automatiquement par l'INSEE sur les listes électorales :
- Les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;
- Les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- Les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

TARIFS COMMUNAUX
(pour les Martinots)

Salle Polyvalente, capacité d'accueil 150 personnes.

Week-end seul (entrée gratuite)	255,00 €
Week-end seul (entrée payante)	282,00 €
Journée supplémentaire	56,00 €
Réunion en semaine dans la journée	64,00 €

Pour plus de renseignements, téléphonez à la Mairie.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
Tél. 03 86 66 08 37

BIBLIOTHÈQUE COLETTE

Horaires :
Mercredi de 16 h à 18 h
& Samedi de 10 h 30 à 12 h 30

CCAS

Permanences
un samedi matin sur deux.
Rencontre possible
dans la semaine sur RDV.
Calendrier consultable en Mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie
un après-midi par mois,
prise de RDV au
Conseil Départemental de l'Yonne
Tél. 03 86 83 67 00

NOS AMIS LES BÊTES

VÉTÉRINAIRE - Olivia FALQUE
19 Rue des Sublaines
Tél. 03 86 64 44 24
SPA DE NAILLY
Tél. 03 86 97 02 46
FOURRIÈRE DU SÉNONAIS À NAILLY
Tél. 03 86 97 24 80

JOURS DE COLLECTE POUBELLES

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les mardis matin, la collecte sélective les lundis après-midi, semaines impaires.

LA SANTÉ

MÉDECIN
Maurice COHEN - **03 86 83 07 65**

CABINET DENTAIRE
Philippe WAGNER
Tél. 03 86 95 14 85

CABINET INFIRMIER
Orlane MANSIOT, Florence GALLET &
Aurélie MONTMARTIN
Tél. 03 86 65 35 57

ORTHOPTISTE
Camille CHRETIEN
Tél. 03 86 96 05 05

OSTÉOPATHES
Audrey DOMBRECHT
Tél. 06 11 44 92 29
Léa BALSALOBRE
Tél. 06 86 30 11 61

PSYCHOLOGUES
Mélanie DEBONNAIRE
06 08 07 64 68
Nathalie WALIS & Céline TRAVER
06 82 21 18 64

KINÉSIOLOGIE HUMAINE ET ANIMALE
06 64 23 30 55

MICROKINÉSITHÉRAPEUTHE
Cécile PRAS
Tél. 06 58 78 39 15

PODOLOGUE
Aurélie TACHY
Tél. 03 86 64 59 28

PHARMACIE SAINT-MARTIN
Tél. 03 86 64 63 65
Horaires : du Lundi au Vendredi
9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h 30
& Samedi 9 h à 12 h 15 et
de 14 h 15 à 17 h 00

SOS MÉDECINS
Tél. 36 24

CENTRE HOSPITALIER DE SENS
Tél. 03 86 86 15 15

CLINIQUE PAUL PICQUET
Tél. 03 86 95 86 86

INTERCOM

Intercom est un service de bus sur réservation. Un minibus ou une voiture vient vous chercher pour vous emmener à votre arrêt de destination. Le plan des trajets Cartobus et la grille des horaires sont à votre disposition à la Mairie.

Cartobus
Sur réservation
N° Vert 0 800 072 113

DÉCHÈTERIE DES SABLONS

Rue Bellocier - 89100 SENS
Tél. 03 86 65 63 24
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30
Dimanche : 9h - 12h semaines impaires
Fermeture : lundi et jours fériés

EN PANNE ?

SAUR N°Urgence **03 58 58 20 03**
ENEDIS 09 726 750 89
ENEDIS Urgence Tempête
03 86 48 51 11 (activé uniquement en cas de tempête)
GDRF (dépannage)
09 69 36 35 34 Service Client
En cas d'**Urgence Sécurité Gaz**
0800 47 33 33

COMMERCES ET ENTREPRISES MARTINOTES

SALON DE COIFFURE CL COIFFURE - **Tél. 03 86 64 65 61**
Réservation possible sur le site planity.com

ESTHÉTICIENNE Maryline JACQUARD - **Tél. 03 86 64 17 75**

ANITA TAXI - **Tél. 03 86 65 39 33 / 06 09 46 50 23**

CHAMBRES D'HÔTES DE LA FERME DES GLACIERS
Tél. 03 86 64 38 24

ZONE D'ACTIVITÉS DES PRUNELLIERS

ADECOM VISUAL PUBLICITÉ Enseignes, Publicité et Communication - **Tél. 03 86 65 47 26**

TECH-POMPES Spécialiste Matériel de Pompage, réparation, location - **Tél. 03 86 66 57 47**

HB TRAVAUX PUBLICS - **Tél. 03 86 86 85 49**

ACTION MÉTAL CONCEPT 89 Serrurerie et métallerie
Tél. 03 86 86 07 58

URBANISME

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1er janvier 2022, les usagers peuvent déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. En choisissant la commune Saint-Martin-du-Tertre sur https://sve.sirap.fr/#/communesList
Les demandeurs pourront déposer leurs dossiers de :
- Certificat d'Urbanisme a et b
- Déclaration Préalable de Travaux
- Permis de Construire, de Démolir ou d'Aménager

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

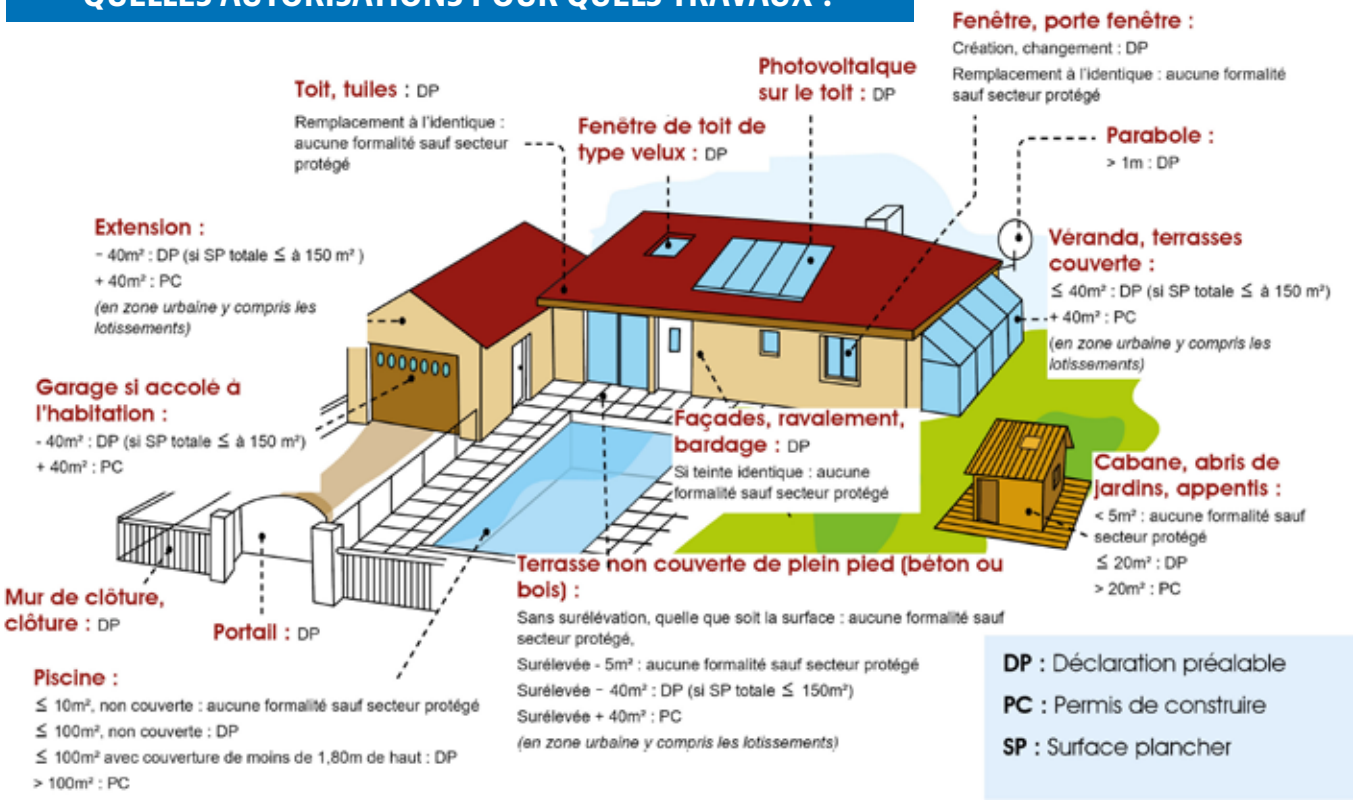

Lors de la vente d'une maison, les Services de l'État vérifient que tous les travaux aient bien été déclarés. Dans le cas contraire, il peut y avoir une opposition à la vente jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Le nouveau PLUiH du Grand Sénonais a été validé en 2023. Ce document de plusieurs centaines de pages, qui couvre les 27 communes de l'Intercommunalité, a pour objectif de déterminer le projet du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Il permet de « planifier » son aménagement de manière cohérente, pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local, tout en respectant l'environnement. Le PLU permet également de garantir une gestion économe des sols et de lutter contre l'étalement urbain.
Pour son élaboration, un diagnostic doit d'abord être établi. Ensuite le PLUiH, en collaboration avec chaque commune, va donner les grandes orientations sur les questions d'urbanisation, d'habitat, de paysage, d'espaces publics, de commerce, d'agriculture, de développement des zones industrielles et artisanales, de tourisme, de transports, etc... Il va aussi déterminer les règles générales régissant l'usage du sol et ses servitudes d'utilisation. La durée moyenne d'élaboration d'un tel document est de 3 à 4 ans.
Le PLUi-H est consultable en Mairie.

TRAVAUX et Projets

AFFAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE AUX JOIGNEAUX

Cet été, la presse (TF1, France 3, France Bleu ou encore l'Yonne Républicaine) a largement relayé le problème de l'affaissement de la chaussée aux Joigneaux qui a d'abord eu comme conséquence la séparation du hameau en deux. La municipalité a bien conscience que cela a été très pénible pour les habitants. La difficulté était de réaliser les travaux le plus rapidement possible mais aussi qu'ils soient faits dans les règles afin de ne pas prendre de risque pour les maisons adjacentes, la nappe phréatique et de ne pas avoir à y revenir dans le futur.

Revenons en arrière pour en expliquer la chronologie :

Une fuite sur le réseau d'eau potable, visible en surface sur la route (petit écoulement) a perduré pendant plusieurs mois. Cette fuite a été signalée à la SAUR.

Le **8 avril** dernier, une excavation apparaît sous la voirie. Sur les premières photos prises, l'affaissement est déjà très important (sept mètres de profondeur).

Le **18 avril**, la canalisation principale en fonte cède, ce qui engendre une nouvelle fuite d'environ 30 m³ avant coupure. Une déviation provisoire en tube PE est réalisée par la SAUR.

Le **12 mai**, après le délai légal de 21 jours, une réunion d'expertise contradictoire entre la Mairie, la SAUR (délégataire des Services Publiques), le Syndicat des Eaux et les experts des Syndicats respectifs a lieu (le rapport des experts de l'assurance nous est d'ailleurs seulement parvenu le 20 juillet à la Mairie !). Il a été estimé par le technicien de la SAUR que la fuite était d'environ 400 litres / heure. Seule une partie de cette eau semblait ressortir par la bouche à clé, donnant ainsi l'impression que cela venait d'un presse-étoupe de vanne. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer avec certitude la chronologie des faits, les experts présents n'étant pas compétents en la matière.

Notre préoccupation était de connaître la cause du sinistre et surtout d'avoir un avis sur la solidité de l'ouvrage. Suite à cette incertitude, la Mairie a pris la décision de contacter le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de Dijon qui fait autorité en la matière de façon impartiale pour évaluer les causes et les conséquences du sinistre.

Le **23 mai**, un représentant du DDT89 (Direction Départementale des Territoires) se rend sur place et valide notre demande d'intervention du BRGM.

Le **6 juin**, un expert du BRGM se rend sur place.

Le **8 juin**, le rapport du BRGM nous parvient. Différentes conclusions et préconisations sont définies. Il semble donc confirmé que la fuite d'eau soit un des éléments déclencheurs.

La préconisation et l'obligation imposent le passage d'un radar type G5 et la réalisation de carottage type G2 sur 4 zones.
Coût Exploration avec une sonde pour l'expertise technique avec un carottage : 9 024 € HT.

Le **20 juin**, pour être conforme à la réglementation tant sur la structure du sol que sur le rebouchage du puits, référencé BSS000YKS dans la base de données du sous-sol (plus ou moins 57,82 mètres selon mesures du 11/10/2011), une entreprise, missionnée par la Mairie, intervient pour une évaluation des travaux et leur mise en œuvre .

Suite au passage du radar, il s'avère qu'il n'y avait préalablement aucune cavité dans le sous-sol, ce qui confirmerait que l'affaissement soit vraisemblablement dû à une fuite d'eau.

Le **2 août**, remplissage du puits contigu avec du béton fluide. Séchage de 28 jours au minimum.

Coût : 12 900 € HT.

Le **16 août**, essais de la plaque afin de voir la résistance du trou et établir de nouvelles préconisations.

Coût du rapport : 2 148 € HT.

Le **4 septembre**, reprise du trou sous la voirie en suivant les préconisations des bureaux techniques et remise en état de la route.

Coût : 34 792 € HT.

La Commune a avancé tous les frais pour un total de **58 864 € HT.**

Des discussions sont engagées entre la Commune, la SAUR et la SMAEP (Syndicat des Eaux) sur la responsabilité et la prise en charge financière.

Modification de la signalisation Rue des Caves

Suite aux dernières consultations publiques, la Rue des Caves est apparue comme posant un certain nombre de problèmes : un stationnement anarchique, une vitesse excessive ainsi qu'une dangerosité à certaines intersections. La Commission Travaux s'est penchée sur la question. Des places de stationnement ont été marquées au sol sur la voie, permettant à la fois de redonner aux piétons les trottoirs ainsi que de ralentir la vitesse des véhicules (en créant des chicanes). Les stops permettent eux aussi de réduire la vitesse, tout en sécurisant les sorties des rues perpendiculaires.

Le reste de la Rue des Caves ainsi que la Rue du Clos Romain vont faire l'objet d'une étude du même ordre.

Rappelons que, comme dans tout le village, la vitesse maximum sur la rue des Caves est de 30 km/h. Il n'y a pas de solution parfaite pour tous, les riverains n'ayant pas les mêmes préoccupations que les gens de passage. Des modifications pourront être apportées à l'usage.

Achat de Jeux pour Enfants

Il est prévu d'installer 3 jeux (dont un pour adultes) vers le city stade et un autre square du Bon temps pour une somme totale de 75 000 €. Des demandes de subventions sont en cours (à hauteur de 80 %).

Rénovation de la Salle des Fêtes

Après quelques mois de fermeture, la salle des Fêtes a fait peau neuve !

Isolation par l'intérieur, phonique et acoustique, en matériaux bio sourcés, répondant aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), mise en place de fenêtres à double vitrage et d'un chauffage réversible, rénovation de la cuisine et des toilettes, le chantier a été suivi en interne par l'ensemble des services techniques et administratifs. Avec une économie d'énergie conséquente, elle sera plus agréable à l'utilisation avec une chaleur plus homogène l'hiver et une température plus fraîche l'été. En cas de canicule, grâce à la climatisation, elle permettra un accueil adapté aux plus fragiles.

Coût des travaux : 119 700 € subventionnés à hauteur de 71 900 €

Vous êtes conviés à l'inauguration de la Salle des Fêtes

Samedi 30 septembre à 11 h.

Nous partagerons un verre de l'amitié à l'issue.

Rénovation énergétique Groupe Scolaire Jules Ferry

Une étude vient d'être lancée pour évaluer la stratégie de rénovation. Pour obtenir des subventions, il est obligatoire de passer par des cabinets d'architecture et thermique, l'ensemble des relevés devant rentrer dans des critères bien définis.

La Commune a donc missionné un cabinet d'architecture qui a réalisé une campagne de relevé afin d'avoir une vue précise de l'état existant, ainsi qu'un cabinet d'étude thermique. Pour avoir des subventions, 40 % d'économies d'énergies sont nécessaires à minima.

Estimation des travaux :
570 000 €.

Quel que soit le projet retenu, il y aura 90 000 € pour la réfection de la toiture. C'est cher mais beaucoup moins que la construction d'une école neuve.

Une réfection des blocs sanitaires sera également envisagée.

Création d'un plateau surélevé Route de Nailly / Grande Rue

Une déviation a été mise en place pour la réalisation de ce plateau, nous vous remercions d'avoir fait preuve de compréhension. Les voitures roulent dorénavant moins vite sur la très passante Route de Nailly et lorsqu'elles arrivent sur la Grande Rue devant l'École.

Coût des travaux : 41 900 € avec une subvention à déduire de 6 700 €.

Une deuxième phase de travaux est prévue en 2024 avec l'installation de feux tricolores au carrefour de la Rue des Sublaines, de la Route de Nailly et de la Rue de la Pointe à l'Aiguillon.

Curage du Fossé Communal

Une première séquence de curage a déjà été réalisée dans sa partie amont (classée en tant que rivière temporaire).
Un bac de décantation va être réalisé Rue du Ravin avec la Sénone (CAGS) afin de piéger les alluvions qui descendent du Stade et éviter ainsi l'engorgement des buses. La CAGS va aussi rehausser les regards d'assainissement.
Pour mémoire, en juin, il est tombé plus de 160 mm d'eau en une semaine alors qu'en 2022, par exemple, il a plu au total 190 mm sur toute la période du printemps et 120 mm en été !
Le curage dans la partie aval (entre la Rue de la Pointe à l'Aiguillon et la Route de Nailly) sera fait dans l'automne.
Il faut rappeler aux riverains de ce fossé de ne pas y jeter de déchets verts qui pourraient impacter la circulation de l'eau.

Défibrillateur

Deux défibrillateurs extérieurs ont été achetés et sont en cours d'installation, ils seront accessibles 24h/24 :
- Devant la salle des Fêtes (déjà en place).
- Sur le mur extérieur de l'École Jules Ferry, vers la Bibliothèque.

À noter : à l'ouverture du capot, une sirène se déclenche.
Le troisième (qui était auparavant dans la salle des Fêtes) sera mis à l'École Maternelle.

Nouvelle antenne Bouygues Telecom

Après Free, Bouygues Telecom va installer un pylône mutualisable (c'est à dire ouvert aux autres opérateurs) à Saint-Martin. Cela permettra une meilleure couverture téléphonique.

Implantation des Commerces

Le Tribunal Administratif a notifié à la Commune qu'il statuera sur le recours déposé par un habitant de Saint-Martin au cours du second semestre 2023.

Épandage produits phytosanitaires

Compte tenu de plaintes de Martinots habitant en bordure de champs cultivés, la commune a décidé d'organiser une réunion, début septembre, avec les différents propriétaires et exploitants agricoles de notre territoire, la Chambre d'Agriculture et la DDT. Cela a permis d'échanger et de rappeler les bonnes pratiques en matière d'épandage.

Bassin d'orage Route des Glaciers

La Commune finalise l'acquisition des parcelles concernées. Nous sommes dans l'attente du cadastre qui doit renuméroter les terrains pour le passage chez le notaire.

Auto-École

Composé d'une entrée et d'une petite pièce sans fenêtre, d'un WC et d'une petite cuisine, la Commune a été contrainte par le Tribunal Administratif d'acheter ce local au prix de **75 000 € en mai 2023**. Devant le manque de possibilité d'utilisation (pas d'aménagements possibles pour handicapés, un mauvais état général) et devant l'absence de réponse de l'ancienne Municipalité sur le pourquoi de cette volonté d'achat, nous nous étions questionnés au préalable sur ce que nous allions faire de ce local. Cette acquisition s'est faite contre notre gré, le prix ne correspondant pas au prix du marché. Les seules estimations, réalisées en mars 2023 à notre initiative, lui attribuent **une valeur d'environ 40 000 €**, confirmant notre idée de départ de ne pas vouloir l'acheter. Aussi lorsqu'un Martinot a fait une proposition d'achat à ce prix, la vente a été actée lors du Conseil Municipal du 13 juin.

La Commune a donc perdu 35 000 €.

ENFIN LA FIBRE !

Elle était attendue par de nombreux Martinots, mais ça y est, l'ensemble de la commune, à quelques rares exceptions près, est maintenant éligible à la fibre ! Cela a été long, compliqué, avec beaucoup d'acteurs différents, des sous-traitants multiples, des interlocuteurs difficilement identifiables, mais le résultat est là. Dans l'Yonne, 225 000 domiciles ou locaux ont été raccordés, à Saint-Martin, cela concerne environ 740 bâtiments ! Les nouveaux usages multimédias, le COVID, avec la généralisation du télétravail, ont accéléré la demande d'une meilleure connexion.

En 2012, le Département de l'Yonne, en charge des solidarités départementales, avait lancé son schéma directeur de l'aménagement numérique. L'objectif était simple : permettre à tous les Icaunais de disposer d'un accès Internet de qualité avant fin 2023 alors que l'ensemble du territoire Français devrait être fibré d'ici fin 2025.

Le déploiement de la fibre dans l'Yonne a été assuré par différents acteurs :

- Le Réseau d'Initiative Publique BFC Numérique, pour 20 % des prises optiques (Conseil Départemental, Communauté de Communes, Département, Région, État et Union Européenne).
- La Délégation de Service Public à Yconik pour 60 % des prises.
- L'opérateur Orange pour l'agglomération d'Auxerre et Sens (soit 20 % des prises).

Dans notre commune, deux opérateurs distincts ont installé la fibre en fonction de la localisation : BFC Numérique et Yconik, ce qui explique les différences de calendrier entre les hameaux et le bourg.

Qu'est-ce qu'une fibre optique ?

Une fibre optique est constituée d'un câble vraiment très mince (de l'épaisseur d'un cheveu, soit moins de 300 micromètres), elle est faite de plastique ou de verre et elle permet de transmettre des données numériques **à la vitesse de la lumière.**

Comment ça marche ?

La base est le **NRO, Nœud de Raccordement Optique** qui dessert jusqu'à 5000 foyers.
Il alimente ensuite des armoires de rue **(Sous-Répartiteurs Optique ou SRO)** qui distribuent le signal jusqu'à 500 foyers.

Puis avec un raccordement aérien ou souterrain, il y a un **PBO, Point de Raccordement Optique** pour 3 ou 5 foyers.
Et enfin, dans chaque local est installé un **PTO, Point de Terminaison Optique.**

Les opérateurs commerciaux s'appuient sur le réseau ainsi créé et proposent, s'ils le souhaitent, leurs offres de fibre aux particuliers et aux entreprises. Chaque offre est différente en fonction de l'adresse. À vous de contacter l'opérateur de votre choix et voir ce qu'il vous propose.

Il est à noter que d'ici 2030, sans que l'on sache exactement quand, le réseau « cuivre » de Saint-Martin-du-Tertre, comme partout en France, sera progressivement fermé, avec dans un premier temps la fermeture « commerciale » et l'impossibilité de s'abonner à une offre ADSL, puis dans un second temps avec la fermeture « technique » définitive du réseau ADSL et l'obligation de basculer en fibre optique.

Vous informer

Le site Internet
www.stmartindutertreyonne.fr

La Page Facebook avec des photos, des actus, des manifestations
www.facebook.com/mairiesaintmartindutertre

Panneau Pocket
Vous vous abonnez et vous recevez automatiquement des notifications sur votre mobile : alertes de la Préfecture, alertes météo, travaux en cours, fermetures de la Mairie... Pas de compte à créer, la commune ne sait pas qui télécharge l'application.

PERSONNEL Communal

DÉPART EN RETRAITE DE CORINNE MOUROUX

Corinne travaille à la Commune depuis qu'elle a 22 ans !

Lorsque son père, boucher-charcutier dans le Tonnerrois, décède à 38 ans, sa mère vient s'installer vers ses parents à Nailly avec ses enfants. C'est un bouleversement pour Corinne qui entre alors au collège. A 14 ans, elle rencontre dans le bus scolaire celui qui deviendra son mari. Le jour de sa Fête, un 18 mai, elle voit dans le journal, alors qu'elle ne l'achète jamais habituellement, une petite annonce de la Commune de Saint-Martin qui recherche un agent administratif. Elle postule alors et commence un 1er juin, le jour de son anniversaire. Cela va sceller sa vie professionnelle.

Elle débute d'abord à mi-temps. Puis en 1986, elle devient gérante de l'Agence Postale, nouvellement créée (la Maternelle, le terrain de sport et la Poste seront d'ailleurs inaugurés le même jour par l'ancien Maire Jacky VILLAIN !).

En 1991, elle revient travailler à la Mairie. Petit à petit, elle prend de nouvelles responsabilités, passe des concours pour devenir secrétaire de Mairie, la cheville ouvrière de la vie communale. Elle dit qu'elle a eu de la chance qu'il y ait eu toujours des possibilités d'évolution sans avoir été obligée de partir dans une autre Commune.

1986, inauguration de la Poste. Corinne, à côté du Maire, Jacky VILLAIN. Le Sous-Préfet est en bas.

« Dans la Fonction Publique, il faut savoir faire abstraction de ses idées et rester neutre. Il faut surtout s'adapter à chaque changement d'Équipe Municipale. Ce n'est pas si simple, il faut comprendre les attentes des élus, qui ne sont pas toujours les mêmes en fonction des personnalités ». Elle a travaillé avec cinq maires Messieurs VILLAIN, VARLET, LEGRON, AGACHE et maintenant CORDILLOT, tous très différents. Les administrés viennent pour tout, rien ne la choque, elle a toujours été là pour aider les gens et a toujours essayé de répondre aux attentes du public en prenant très au sérieux son rôle. Elle trouve néanmoins le travail plus abstrait et administratif avec moins de relations humaines qu'auparavant.

Elle a aussi vu passer beaucoup de collègues, dont certains auxquels elle s'est attachée. Ils forment une équipe et ils doivent pouvoir s'appuyer les uns sur les autres. Eux louent son professionnalisme et son perfectionnisme. Certains l'appellent même en riant « Madame crayon rouge », pour son exigence orthographique !

Très empathique avec les gens, il lui arrive même de pleurer avec des familles à l'annonce d'un décès. Et d'ailleurs, tous les ans, pour son anniversaire, elle reçoit des fleurs à la Mairie de la part de Martinots.

Corinne évoque des souvenirs : les chiens errants, retrouvés sur la voie publique, qu'elle amenait chez elle pour les déposer à la SPA le lendemain. Elle se rappelle d'un en particulier, qu'elle a appelé Tornade et dont elle a eu beaucoup de mal à se séparer.

Ce qui a changé à Saint-Martin ?

« Avant, les gens se signalaient quand ils arrivaient dans la Commune. Maintenant il y a beaucoup de mouvements, on ne sait plus qui habite dans le village, c'est dommage !

Corinne continue : « Les Martinots se regroupaient pour faire la fête (Les Farfadets, les chars fleuris...), tout le monde participait, aujourd'hui on a un peu perdu cet esprit bon enfant, on est plus individualiste. »

Ce qu'elle appréhende, c'est de ne plus avoir autant de contacts. Mais elle compte bien profiter de sa retraite en s'occupant de son jardin et surtout de ses fleurs, en voyageant, pourquoi pas en moto, puisqu'elle a obtenu son permis il y a quelques années, en cuisinant (plus le sucré) ou en faisant du théâtre à Nailly, où elle habite toujours.

Comme elle le dit « Le départ est plus fort émotionnellement que l'arrivée. Jeune, je n'ai pas eu de chance, mais j'en ai eu dans ma carrière et dans ma vie privée, avec mon mari Didier et mon fils Maxence. »

Souhaitons-lui le meilleur et merci pour ces 40 années au service des Martinots !

NOUVEAUX AGENTS

Bienvenue aux nouveaux agents !

Véronique GROCHALA, Adjointe Administrative en charge de l'Accueil

Loona CLARO, Adjointe Administrative en charge de l'Agence Postale Communale

Jérôme GILLET, Agent Technique

Bruno LEGRAND, Agent Technique

VIE COMMUNALE

Commémorations du Cessez-le-feu du 19 mars 1962 / 8 mai 1945 / 11 Novembre

Nous rendons hommage, en ces journées commémoratives, à toutes les victimes de ces guerres qui ne doivent pas, les décennies passant, devenir les oubliés de l'Histoire. Sachons au contraire, pour ne pas reproduire les erreurs, nous souvenir du passé.

31 OCTOBRE

Halloween

Une ambiance horrifique à la salle Polyvalente pour fêter Halloween. Merci au Conseil Municipal des Jeunes pour l'organisation !

10 DÉCEMBRE

Repas des Aînés

Une soixantaine d'anciens se sont retrouvés pour partager un bon moment lors du traditionnel repas organisé par le CCAS.

Le doyen du jour !

Sur 292 séniors répertoriés, 13 personnes n'ont pas répondu au questionnaire qui leur a été envoyé, 6 n'ont pas souhaité recevoir de prestation, 87 ont choisi de recevoir un colis de Noël tandis que 115 ont reçu un bon d'achat (en forte hausse).

Repas des Aînés 2023 : 9 décembre
Le coupon avec le choix Repas / Bon / Colis sera à rendre avant le 13 octobre

2 DÉCEMBRE

Réunion Publique

A l'occasion de la mi-mandat, l'Équipe Municipale a dressé un premier bilan de son action. Les Martinots présents ont pu poser toutes leurs questions.

16 DÉCEMBRE

Chants et contes de Noël

Nous nous sommes retrouvés dans la salle des Fêtes autour d'un chocolat ou d'un vin chaud pour écouter des Chants de Noël interprétés par la chanteuse Minerva. Les enfants ont pu poster leurs commandes en présence du Père Noël.

14 JANVIER

Vœux de la Municipalité

Les Martinots présents se sont retrouvés autour du verre de l'amitié lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.
A cette occasion, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif a été remise à Madame Joëlle LEBOEUF, Présidente de la Bibliothèque Colette. Merci à elle pour son dévouement !

Une partie des nombreux mégots ramassés !

17 JUIN

Marche de Dépollution

Plus de 10 kg de déchets trouvés dans les rues de Saint-Martin. Moins de bénévoles que les années précédentes mais une ambiance et une organisation du Conseil Municipal des Jeunes au top !

30 JUIN

Feux de la Saint-Jean

Beaucoup de monde dans la cour de l'École Jules Ferry pour la Saint-Jean. Le groupe « SOUL AIR » a rythmé la soirée qui s'est terminée par le traditionnel grand feu.

Concours de Pétanque de l'été

Jusqu'à plus de 70 doublettes inscrites par vendredi, même quand la météo était moins favorable. Un succès qui ne se dément pas !

10 AVRIL

Chasse aux œufs de Pâques

Beaucoup d'enfants pour la chasse aux œufs préparée par les jeunes du CMJ.

11 JUILLET

Garçon la Note

Le groupe « l'HERMIONE » a ravi le public venu en nombre. À renouveler l'année prochaine.

13 JUILLET

Fête Nationale

Sur la place du village, belle ambiance avec le groupe « FIRST TIME » et la retraite aux flambeaux, pour le plus grand bonheur des nombreux enfants présents.

16 JUILLET

Les Raidillons Sénonais

Grand succès pour l'édition 2023 avec près de 400 personnes inscrites ! En plus, le soleil était au rendez-vous !

21 & 22 JUILLET

Le Bar des Villages

Une première édition qui s'est tenue sur deux jours, avec plus de 400 personnes qui sont venues profiter des différents espaces. De la convivialité, de la musique, ces soirées, organisées par l'association du même nom, ont été très appréciées et très réussies.

25 AOÛT

Marche Dînatoire

Organisée par l'Amicale des Chasseurs, elle a réuni cette année plus de 600 participants ! Avec un parcours fléché de 15 km, des arrêts pour se restaurer, une arrivée dans la nuit, son succès se confirme d'année en année !

2 SEPTEMBRE

Fête des Associations

Une belle Fête des Associations, amicale et chaleureuse, sous un soleil de plomb, avec la présence nombreuse des membres associatifs et de nombreuses démonstrations sportives.

Les bénévoles

Les gagnants du Concours des Maisons Fleuries

CADRE DE VIE

COMPOSTAGE : TRIER À LA SOURCE LES BIODÉCHETS

Le compostage constitue une des actions majeures permettant la réduction des déchets, avec un potentiel de réduction de 20 à 70 kg / habitant / an. La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose aux collectivités la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets pour le 1er janvier 2024. Aussi, la Communauté de Communes du Grand Sénonais, dont c'est la compétence, doit offrir une solution à l'ensemble des ménages. La solution d'une gestion de proximité s'avère la plus judicieuse car elle offre plusieurs avantages : - pas de collecte et traitement à prévoir, - investissements limités, - retour à la terre du compost pour les usagers, - service de proximité. Aussi pour les maisons individuelles, ce qui est majoritairement le cas dans notre Commune, l'Agglomération vous permet d'acquérir des composteurs à tarifs préférentiels en subventionnant leur achat.

RÉUNION D'INFORMATION :

COMMENT RÉUSSIR SON COMPOST ?

Le 21 Novembre à 18 h
Salle Polyvalente

Il sera répondu à toutes vos questions :

Qu'est-ce que le compost ?
Comment composter ?
Que composter ?
Que faire du compost ?
Le jardinage naturel pourquoi et comment ?

Venez nombreux !

Concours des maisons fleuries

Le Jury, présidé par Alain PICQ, a rendu ses résultats :

HC : Mme et M LUCQUIN Jean ».

1ers : Mme et M. BINON Daniel,
2 Chemin de la Grande Montagne

2es : Mme et M. GUZMAN Carlos
15 Rue des Sublaines

3es ex aequo :

Mme et M. POULAIN Jean-Claude,
51 Rue des Caves

Mme et M. LEMAIRE Pierre,
15 Rue de la Pointe à l'Aiguillon

Et Mme et M. CLÉMENT Michel, Mme SUFFIT Josiane, Mme et M. CAILLET Denis, Mme et M. LEMAIRE Albert, Mme et M. BLANCHOT Michel, Mme et M. MORE Jean-Pierre, Mme et M. RENARD Jacques, Mme et M. WEISS Gilles, Mme RAT Colette, Mme et M. MAROIS Bernard, Mme et M. CARTIER Marc, Mme et M. DE CASTRO POMPEU Mario.

Bravo à tous et merci d'enjoliver notre Commune !

NATURA 2000

ZONE NATURA 2000

Depuis 2013, la Communauté de Communes du Grand Sénonais est en charge du site Natura 2000 « Pelouse à Orchidées et habitats de chauves-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne » qui comprend notamment 77 hectares sur notre Commune.
L'agglomération est propriétaire de 35 parcelles dans ce secteur, ce qui lui a permis de mener à bien des opérations de débroussaillage et d'éco-pâturage. Néanmoins la maîtrise foncière n'est plus suffisante pour continuer ces opérations de gestion, surtout sur le versant de la colline situé entre l'église et le phare où se trouvent les principaux enjeux écologiques. Pour ce faire, elle se propose d'initier une procédure visant à récupérer certaines parcelles dites « sans maîtres » pour y restaurer de nouvelles pelouses d'orchidées (validé par le Conseil Municipal du 28 février 2023).

Rendez-vous le
jeudi 28 septembre à 18 h 30
Salle des Fêtes

Nicolas Peretti, directeur des espaces naturels à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais vous présentera la zone Natura 2000 et ces nouveaux projets.

CMJ : Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune, c'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. En mars, le Conseil Municipal des Jeunes a renouvelé ses membres pour une durée de deux ans. Merci aux partants et bienvenue aux nouveaux !

LE NOUVEAU CONSEIL EST CONSTITUÉ DE :

Olivia MASSONNEAU CM2

Nil DURSUN 6ème

Manon MOUTON 6ème

Khalissa AZZOUZI 5ème

Lola LESPIAUCQ 5ème

Soukayna SOUYEH 6ème

Sélène ARAULT 4ème

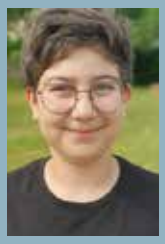
Kaan DURSUN 4ème

Jade BINON 4ème

Asya DURSUN 3ème

Eva MASSONNEAU 3ème

Halloween :
RDV le 4 Novembre à la Salle des Fêtes, à 16h30,
pour partager un goûter et déambuler ensemble dans les rues du village pour aller collecter des bonbons.

NOUVELLE ÉQUIPE, NOUVEAUX PROJETS : Création d'un jardin partagé

La grande nouveauté du CMJ cette année est la création d'un jardin participatif : créer du lien entre toutes les générations, transmettre les savoirs et faire en sorte que les jeunes comprennent le rythme de la nature, telle est l'ambition de départ. Un petit terrain communal a été choisi, un appel à bénévoles a été lancé. Situé Place du 19 Mars 1962, il a fallu retourner la terre, planter et arroser le jardin. Des semis ont été donnés par de sympathiques jardiniers. Chacun à son tour, les jeunes, dont c'est souvent la première expérience de jardinage, et les bénévoles se relaient. Les premières récoltes sont là !
Vous souhaitez participer à ce projet ? Manifestez-vous auprès de la mairie, vous serez les bienvenus.
La production sera partagée avec les Martinots dès l'été prochain.

LES ÉCOLES

École Maternelle « Louise Michel »

Tél. 03 86 65 39 67

De gauche à droite :

CLASSE DES PETITS / MOYENS :
- **Véronique VALY**, ATSEM
- **Amélie BURNY**, Enseignante et Directrice

CLASSE DES MOYENS / GRANDS :
- **Laura BRULEY**, Enseignante
- **Séverine MATHIEU,** ATSEM

EFFECTIFS EN SEPTEMBRE :
10 petits - **11** moyens - **13** grands
= 34 élèves inscrits à ce jour pour la rentrée 2023

École Élémentaire « Jules Ferry »

Tél. 03 86 65 70 39

ENSEIGNANTS *de gauche à droite :*
- **Paul BIGEARD**, Remplaçant
- **Audray HEBERT,** classe CP/CE1
- **Hélène JOBARD**, classe CM1 / CM2
- **Victoria LAPREVOTTE**, Complément de décharge Temps Partiel
- **Estelle DIAZ**, classe CE2 / CM1
- **Sophie BARRE,** Directrice, classe CE1/CE2

EFFECTIFS EN SEPTEMBRE :
15 CP - **17** CE1 - **22** CE2 - **22** CM1 - **15** CM2
= 91 élèves inscrits à ce jour pour la rentrée 2023

Classe IME de l'institut Sainte Béate

Inclusion en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap

Poursuite du dispositif d'externalisation de la classe IME pour une inclusion à l'École Jules Ferry (entre 3 et 6 élèves par jour, accompagnés d'un à deux éducateurs). Ils ont partagé les récréations ainsi que l'enseignement sportif avec tous les autres enfants. Ils ont participé à l'activité « École et Cinéma » et ont aussi contribué aux « Pièces Jaunes » et aux « Bouchons d'amour ».

De gauche à droite :
Isabelle GENTILLY, Éducatrice
Rachel KOZIARZ, AMP (Aide médico-psychologique)
Manon BLANCHARD, Enseignante

EFFECTIFS EN SEPTEMBRE : 10 enfants inscrits

Temps forts de l'année 2022 / 2023

Les Chants de Noël, le Carnaval de février et la Kermesse du mois de juin ont rythmé, comme à l'accoutumée, l'année scolaire pour le plaisir de tous (élèves, parents et équipe enseignante).

Ce fut une année riche en DÉCOUVERTES, avec de nombreuses activités proposées aux jeunes élèves.

Une journée CIRQUE à l'école Jules Ferry

Toutes les classes de l'École Jules Ferry ont pu s'initier aux ARTS du CIRQUE lors de cette journée spécialement organisée au sein de l'école. La compagnie Diego et Joanes a animé des ateliers par classe autour de la jonglerie, de l'acrobatie et de la clownerie. Cette magnifique journée d'évasion s'est conclue par le traditionnel spectacle de cirque.

Les sorties de fin d'année

Une sortie ÉQUITATION a été organisée pour les élèves des classes de CP et CE1 : journée de découverte au centre équestre de Brisacequiteam à Égriselles-le-Bocage au travers de nombreux ateliers (pansage, attelage, promenade ...).

Quant aux plus petits, ils ont vibrés devant le spectacle « La légende des Chevaliers » à Provins.

Une sortie NAUTIQUE a été organisée pour les élèves de la classe de CE2-CM1 à la base nautique de Saint-Martin du Tertre, en partenariat avec Le Club de Ski Nautique, qui a proposé aux élèves une découverte du bateau et de la navigation au travers de balades dans différentes embarcations. Un moment riche en sensations pour les élèves et les accompagnateurs.

CLASSE DÉCOUVERTE À
Lus-La-Croix-Haute

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sont parties en classe de neige dans la Drôme, à Lus-La-Croix-Haute. Durant cette semaine du mois de janvier, les élèves ont pu découvrir la MONTAGNE et ses petits secrets (animaux et végétations) au travers de quelques randonnées et s'initier au ski de fond et autres activités sportives. Une belle découverte pour certains, mais surtout une belle occasion de vivre ensemble et de gagner en autonomie pour nos jeunes élèves.

Montant total de la classe découverte (séjour + transport) : 20 100 €.

Ce projet de classe de neiges a été financé à hauteur de **40 % par la Caisse des Écoles,** l'autre partie étant à la charge des familles selon le quotient familial.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles est un établissement public communal juridiquement autonome, dont le budget est distinct de la Commune à laquelle il est rattaché (elle ne doit pas être confondue avec les coopératives scolaires).

Dans notre commune, elle permet de financer le transport en bus des élèves à la piscine, les cours de piscine encadrés par un maître-nageur et une partie du coût du voyage scolaire pour l'école primaire, une partie du coût des sorties scolaires de fin d'année et des spectacles pour l'école maternelle.

Elle fonctionne grâce à la subvention de la Commune mais aussi grâce aux cotisations des parents et des habitants. C'est pour cela qu'une campagne de cotisations est lancée chaque année auprès de tous les Martinots.

MAISON DE L'ENFANCE

Horaires d'ouverture :
L. Ma. J. V. 7 h / 18 h 30
Mer. 7 h / 18 h

Responsable de la Maison de l'Enfance
Marie-Christine POTHIN.

Réservation de la cantine sur **Monespacefamille.fr.**

Se renseigner en Mairie.

La Maison de l'enfance a vu sa fréquentation augmenter de façon conséquente cette année, beaucoup d'animations ont été proposées aux enfants.

Tarifs Maison de l'Enfance 2023 / 2024 pour les Martinots :
Autres Tarifs : s'adresser à la Maison de l'Enfance 03 86 66 20 99 ou à la Mairie 03 86 65 08 79

	QUOTIENTS				
CANTINE	**0 à 400**	**401 à 680**	**681 à 1100**	**1101 à 1400**	**+ de 1400**
CANTINE (REPAS)	2,09 €	2,73 €	3,21 €	3,69 €	3,85 €
TEMPS MERIDIEN (12h-14h)	1,11 €	1,45 €	1,70 €	1,96 €	2,04 €
TOTAL	**3,19 €**	**4,17 €**	**4,91 €**	**5,65 €**	**5,89 €**
PANIER REPAS P.A.I (12h-14h)	1,11 €	1,45 €	1,70 €	1,96 €	2,04 €
REPAS + TEMPS MERIDIEN ENFANT FAMILLE D'ACCUEIL			4,91 €		
GARDERIE	**0 à 400**	**401 à 680**	**681 à 1100**	**1101 à 1400**	**+ de 1400**
GARDERIE MATIN	1,11 €	1,45 €	1,70 €	1,96 €	2,04 €
GARDERIE SOIR AVEC GOÛTER	1,55 €	2,03 €	2,39 €	2,75 €	2,87 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	**0 à 400**	**401 à 680**	**681 à 1100**	**1101 à 1400**	**+ de 1400**
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	2,21 €	2,89 €	3,40 €	3,91 €	4,08 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS AVEC GOÛTER	2,26 €	3,48 €	4,09 €	4,70 €	4,91 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	5,40 €	7,06 €	8,31 €	9,56 €	9,97 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS + GOÛTER	5,85 €	7,65 €	9,00 €	10,35 €	10,90 €
JOURNÉE COMPLÈTE AVEC REPAS ET GOÛTER	8,06 €	10,54 €	12,40	14,26 €	14,88 €
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE VACANCES SCOLAIRES	**0 à 400**	**401 à 680**	**681 à 1100**	**1101 à 1400**	**+ de 1400**
JOURNÉE COMPLÈTE AVEC REPAS ET GOÛTER (7h-18H00)	8,06 €	10,54 €	12,40 €	14,26 €	14,88 €
SEMAINE COMPLÈTE DE 5 JOURS AVEC REPAS ET GOÛTER : forfait (b)	32,24 €	42,16 €	49,60 €	57,04 €	59,52 €

b) le forfait semaine de 5 jours est établi sur une base de 4 jours par semaine (1 jour offert)
Si semaine incomplète, le forfait ne s'applique pas.

Collecte solidaire de bouchons plastiques

Mise en place d'un point de collecte de BOUCHONS PLASTIQUES au sein de l'École Jules Ferry, en partenariat avec l'association Bouchons89 qui est intervenu auprès des élèves pour les sensibiliser sur cette action solidaire (dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap).

VIE ASSOCIATIVE

Amicale des Aînés "Club Gaston Rat"

Contact : **Colette RAT**
Tél. : **06 60 24 69 30**
Colette.rat@wanadoo.fr

Rendez-vous tous les jeudis de 14 h à 18 h à la Salle Polyvalente.

90 adhérents, de Saint-Martin et d'ailleurs.

Les activités en préparation :

Un Concours de Belote le Vendredi 17 novembre à 14 h.

Une sortie spectacle et des visites sur la journée.

Sortie à Paris, le 24 avril, *au Cimetière du Père Lachaise, puis déjeuner au fameux restaurant « Le Train Bleu » à la gare de Lyon, pour le plus grand plaisir de tous les participants.*

En juin, *sous un grand soleil, visite du Château de Bussière et du Musée des voitures et motos anciennes de Chatillon -Coligny.*

Amicale des Chasseurs

Contact : **Laurent SALIGOT**
Tél. : **06 24 96 15 27**
Laurent.saligot@yahoo.fr

Outre les actions de chasse, elle organise des actions de ramassage de déchets dans la nature ainsi que la Marche Dînatoire.

Le Cochonnet Martinot

Pétanque

Contact : **Emmanuel BOCQUEZ**
Tél. : **06 14 25 28 87**
ebocquez@gmail.com

Entraînements au Complexe sportif de Saint-Martin
Plus de quarante licenciés
Horaires : Le mercredi de 14h à 20 h
Et le Vendredi de 14h à 20 h

Merci à tous les bénévoles de l'Association du « Cochonnet Martinot », même ceux qui ne sont pas sur la photo, pour leur engagement tout au long de l'été, dans la tenue des buvettes et des stands de restauration des Fêtes de la Commune, sans oublier l'organisation des Concours de Pétanque ouverts à tous !

L'Avenir Martinot

Contact : **Christine DELATOUR**
Tél. : **06 74 22 86 88**

Ce nouveau club de foot encadre des équipes enfants / adultes

Entraînements Jeunes
le mercredi de 17 h 30 à 19 h

Adultes
mercredi & vendredi
19 h 15 à 21 h 15
et matchs le dimanche matin

Ecosport Saint-Martin

Contact : **Muslimé SUNAR**
Tél. : **06 59 72 61 83**
ecosportsm@gmail.com

Promotion d'activités « parents / enfants » culturelles, sportives, sociales, solidaires et écoresponsables.

Bibliothèque Associative « Colette »

***Le 19 avril**, Animation Japon: les nombreux enfants présents ont appris dans une ambiance conviviale à écrire leurs noms en japonais et à dessiner des personnages façon Manga.*

Contact : **Joëlle LEBOEUF**
Tél. : **06 22 40 11 53**
Joelle.leboeuf.jl@gmail.com

Horaires :
Mercredis de 16 h à 18 h 30 & vendredis de 16 h à 17 h.
Les samedis de 10 h 30 à 12 h 30 avec des ateliers à thèmes pour les enfants de 4 à 10 ans.
Une trentaine d'enfants et d'adolescents sont adhérents.

Les Cyclotouristes Martinots

Contact : **Olivier BARROIS**
Tél. : **06 16 25 19 72**
http://cyclosmartinots.free.fr/

Les rendez-vous hebdomadaires des Cyclotouristes Martinots (sous réserve de météo favorable) au départ de l'École Jules Ferry :

Sortie ROUTE le dimanche matin à 8 h 30 (50 à 80 km)

Sortie VTT le dimanche matin à 9 h (25 à 35 km)

Et Randos Interclub

***Le 1er Mai,** le Club a accompagné 80 personnes, dont 40 non-voyants cyclotouristes en tandem, sur les petites routes de notre région.*

La Clef des Chants

Chorale / Chansons françaises

Contact : **Marie-Jeanne GAUTHE**
Tél. : **06 82 96 24 73**
mijanegauthe48@outlook.fr

Répétition les lundis à 19 h 30 Salle des Fêtes.

Fais décoller mon école

Contact : **Julie LESPIAUCQ**
Tél. : **06 36 79 85 37**
faisdecollermonecole2018@yahoo.com

Les actions de l'année 2022 / 2023 : Financement en partie de « École et cinéma » (677 €), animation Cirque (1357 €) et Spectacle des Chevaliers à Provins (696 €).
Les événements à venir tels que : Marché de Noël (1er et 2 décembre) Vente de chocolats de Pâques & de Noël, Tombola (en juin) serviront à financer de nouvelles activités pour l'année scolaire 2023 / 2024, en concertation avec l'équipe enseignante.

Les Fourmis Martinotes

Contact : **Mme Régine CARUANA**
Tél. : **06 42 01 31 60**
regine.boudevillain@wanadoo.fr

Trente-quatre bénévoles pour organiser 6 bourses dans l'année.

Le dimanche 29 octobre à midi, un repas « Années 80 » est organisé avec repas gastronomique et DJ. Vous pouvez encore réserver votre place !

En novembre, la Bourse aux Jouets a été placée sous le signe de Noël ! Les enfants présents ont même reçu un petit cadeau du Père Noël !

Yoga en Yonne

Contact : **Minos HUBERT**
Tél. : **07 81 37 16 32**

Du Yoga sans dégâts qui prend en compte la morphologie et les limitations de chacun.
Tous les mercredis à la Salle Polyvalente
· 15 h / 16 h 15 Yoga Sénior
· 16 h 30 / 17 h 45 Yoga Vinyasa et Pranayama (niveau intermédiaire)
· 18 h 30 / 19 h 45 Yoga pour tous
Tarif spécial Martinots : à la séance ou à l'année.

Base Nautique des Martinots (B.N.M.)

Ski Nautique sur la base nautique de Saint Martin

Contact : **Frédéric GUENANAIN**
guenanain.frederic@bbox.fr

Gymnastique Volontaire

Contact : **Nicole LEGRON**
Tél. : **03 86 65 69 59**
legronn@aol.com

Séance chaque mercredi de 8 h 45 à 9 h 45 à la Salle des Fêtes.
L'Association compte une trentaine d'adhérents.

Le Tir à l'arc

Un club Martinot à l'honneur avec un Champion et une Vice-Championne de France !

Cédric BOLLORÉ et Marie-Dominique BRIDRON

Le SMAC - Saint-Martin Archers Club - peut s'enorgueillir cette année de ses formidables résultats. Marie-Dominique BRIDRON et Cédric BOLLORÉ ont réussi l'exploit de devenir respectivement Vice-Championne et Champion de France à Grenoble en salle, avec une cible à 18 mètres. Cédric espérait au moins un podium, étant classé 2ème dans sa catégorie, Sénior 2 (19 à 59 ans). Et comme c'est un compétiteur né, il y est allé pour gagner.

En extérieur, les cibles peuvent être à 30, 40, 50 , 60 et 70 mètres, les hommes et les femmes tirant sur les mêmes distances.

Cédric a découvert le tir à l'arc à 16 ans lors d'une journée porte ouverte du Club. James GAUTHÉ, son président, le prend alors sous son aile et tout naturellement Cédric reprend les rênes de l'association au départ de celui-ci en 2012. Cette médaille est l'aboutissement de 27 ans de travail ! Il souligne aussi que ces très bons résultats ont été possibles grâce aux installations mises à disposition, qu'elles soient en intérieur ou à l'extérieur.

Marie-Dominique, elle aussi, fait partie du club depuis 23 ans et c'est en y accompagnant ses enfants qu'elle se met au tir à l'arc. Son résultat était moins attendu mais sa place de vice-championne en Sénior 3 (59 ans et plus) a permis au SMAC d'être classé 2ème club au niveau des résultats à ces championnats.

Le club vient d'ailleurs de recevoir le LABEL AMBITION décerné par la Fédération Française de Tir à l'Arc en reconnaissance des efforts de structuration consentis pour progresser.

L'objectif est maintenant de monter une équipe masculine et/ou féminine composée de cinq tireurs, Cédric soulignant qu'il aime les compétitions où on perd et on gagne ensemble.

Les Championnats de France en extérieur ont eu lieu fin juillet à RIOM : Cédric (dont ce n'est pas l'épreuve favorite), Marie-Dominique s'y sont rendus, cette fois accompagnés de Justine PAQUEZ, âgée de 23 ans (catégorie Sénior 1).

Justine

Cédric

Marie-Dominique

C'est l'année des premières pour le SMAC :

- En Mars, première fois qu'il y a eu deux médailles nationales sur le même Championnat de France (en salle).
- En juin, première participation pour un jeune au tournoi National Jeune (Léna JUDEK)
- En juillet, première fois que trois adultes sont sélectionnés au Championnat de France en Extérieur.

Bravo !

Saint-Martin Archers Club (S.M.A.C.)

Contact: Cédric BOLLORÉ
Portable : 06 08 04 93 40
Courriel : saintmartinarchersclub89@gmail.com

27 licenciés en 2022 / 2023
3 entraînements par semaine :
Lundi, Mercredi & Vendredi de 18 h à 20 h
Au Centre Aéré de Septembre à fin mars.
Sur le pas de tir extérieur Route de Nailly à partir du mois de mars.

James GAUTHÉ nous a quittés

Sa disparition rentre en résonance avec les très bons résultats du SMAC, le Club qu'il a créé en 1996. Né en 1945, à Bazoches les Bray, à 20 km de Sens, il se marie avec Marie-Jeanne en 1968, 6 mois après l'avoir rencontré. Ils partent à Paris, mais en 1981, ils reviennent s'installer à Saint-Martin avec leurs deux enfants. Chaque jour, il va dorénavant faire le trajet jusqu'à la capitale pour exercer son métier d'ingénieur logistique dans la Fonction Publique. Il fume alors beaucoup et lorsqu'un collègue lui dit qu'il a réussi à arrêter en faisant du tir à l'arc, il se lance. Un an seulement après avoir commencé, il participe à ses premiers Championnats de France ! Perfectionniste, il s'investit à 100 % : il passe son diplôme d'instructeur puis d'entraîneur. Quand il aimait quelque chose, il l'aimait vraiment. Il arrête alors la compétition pour s'occuper uniquement des autres. Il crée aussi la première section Icaunaise de « Tir en campagne » ou « Field », une discipline de tir à l'arc avec un parcours et des cibles dans la nature.

Après son travail, il filait au Centre Aéré, sous le préau de l'École Jules Ferry ou sur le stade pour les entraînements jusqu'à 22 heures. Il a embarqué toute sa famille, en particulier son fils Steve et sa femme, mais aussi Cédric BOLLORÉ qui habitait à côté de chez lui et qui le suivait partout.

James a été malade pendant 22 ans mais il a toujours gardé un œil sur le club, en restant président d'honneur.

La passion et l'engagement ont été ses maîtres mots. Il disparaît à 77 ans en laissant de bons souvenirs à ses nombreux amis ainsi qu'à tous les jeunes Martinots qu'il a encadrés au cours de ces années.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

2022

24 novembre : **Lucie LEGENT**
25 novembre : **Layan BENAMROUCHE**

2023

14 janvier - **Mathis SURENA**
2 mars - **Safouane BOUARGANE**
4 mars - **Zaki BOUDOUAYA**
26 mars - **Sandro SIGNORI**
26 avril - **Léandre LIGAULT**
23 mai - **Hélio GUYARD FRANCISCO**
19 juin - **Lina AUDEBERT**

ILS NOUS ONT QUITTÉS

2022

2 octobre - **Andrée CHANUT Vve LODS**
11 décembre - **Gérard HÉBERT**
15 décembre - **Lucien VION**

2023

14 janvier - **Bernard SERUGUE**
15 janvier - **Alain GRÉMY**
28 janvier - **James GAUTHÉ**
14 mars - **Anne-Marie MOUSSU ép. SALLIN**
10 août - **Colette LE BRAS ép. VILAIN**

ILS SE SONT DIT OUI EN 2023

6 mai
Charlotte LEGRAND & Stéphane LAISNEY

27 mai
Floriane MATHIEU & Théo LEROY

27 mai
Gaëla AGUSSOL & Emmanuel-Joanny BINON

8 juillet
Annick LEFEBVRE & Jean-Marc LAROCHE

Le chemin de fer à Saint-Martin du Tertre

Notre vie est intimement liée aux trains, entre les Martinots qui, tous les jours, vont travailler à Paris ou ceux qui sont venus habiter dans notre village parce qu'il y avait une gare juste à côté. Il faut dire aussi que le chemin de fer nous a coupé des bords de l'Yonne et que ce soit Route de Voulx ou dans le Bourg, son bruit nous accompagne sans que l'on y prête beaucoup d'attention. Mais qui se souvient encore que trois lignes ferroviaires ont coexisté à Sens, avec comme point de passage notre village ?

Ligne PLM (Paris-Lyon-Marseille) ou ligne Impériale

Une seule ligne ferroviaire est encore existante aujourd'hui, la plus ancienne, la PLM. L'inauguration du premier tronçon, Paris -Tonnerre, se fait à Sens le 9 septembre 1849, pour cause de choléra à Tonnerre, par le président Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III. Il faut alors cinq heures par le direct et 7 heures par l'omnibus pour relier Paris à Tonnerre (200 km).

Mais pourquoi donc avoir choisi de construire cette ligne coincée entre la colline et la rivière alors qu'il aurait été tellement plus simple et économique de faire passer les trains sur l'autre rive, comme le TGV bien plus tard ?
En fait, à la construction, la ligne est considérée comme stratégique pour le transport de troupes ou de matériels. Les avions n'existant pas, la rivière apparait alors comme une barrière naturelle face à d'éventuels envahisseurs venant de l'est. Malgré les difficultés techniques, avec le percement ou le creusement de collines (tranchée de PONT SUR YONNE) et donc des coûts importants, la stratégie militaire a primé, modifiant durablement notre paysage local.

La gare de Sens, appelée à l'époque gare de Sens-Lyon, est d'abord constituée de deux bâtiments qui se font face. En 1920, celui de gauche sur la photo, sera détruit pour permettre l'élargissement et le passage à quatre voies.

La Gare à l'extérieur n'a pas beaucoup changé !

Les locomotives à vapeur avaient besoin d'être rechargées en eau, aussi un premier château d'eau installé au bord de l'Yonne était alimenté par une machine à vapeur, une pompe à feu, et faisait remonter par une canalisation placée sous la rue des Sablons, dans la zone industrielle, l'eau nécessaire dans un autre château d'eau, à côté de la gare, plus haut de quinze mètres que le niveau de la rivière.

Ligne Orléans-Sens-Troyes-Châlons sur Marne

Ouverte vers 1873, elle cesse son activité dès 1938.

Là encore, le fait militaire prime. La défaite des troupes françaises face aux prussiens à Sedan en 1870, qui entraîne la chute de Napoléon III et la proclamation de la République, laisse des traces. Il faut pouvoir acheminer vers le front hommes, matériels, vivres et munitions en cas d'un nouveau conflit avec l'Allemagne. La transversale Orléans – Châlons prend alors tout son sens. Et effectivement, cette ligne participera fortement à l'effort de guerre en 14-18. On y transportait vers le front des unités venant du sud-ouest et du centre de la France.

La ligne avait plusieurs gares à Sens : une gare contiguë à l'actuelle (elles vont finir par n'en faire plus qu'une), la Gare de l'Est, située en retrait de la rue Victor Guichard, vers l'Atrium et une halte à Saint-Savinien.

Aujourd'hui

Un viaduc ferroviaire, avec une large courbe, est construit pour que le train franchisse la ligne Paris – Lyon. Aujourd'hui devenu routier, c'est celui que nous prenons tous les jours pour relier Carrefour et Sens en passant par la zone industrielle.

Aujourd'hui

Il filait ensuite vers les bords de l'Yonne et traversait la rivière sur le Pont de Fer, aujourd'hui disparu. Son tracé suivait ensuite celui de l'actuelle ceinture verte de Sens.

Le 23 et 24 juin 1944, les bombardements interrompent la liaison entre la partie Est et Ouest de la ligne : le Pont de Fer est détruit, les alliés craignant son utilisation par les allemands pour acheminer des renforts pour contrer le débarquement. Après de longs débats, il est décidé en 1954 de ne pas le reconstruire, signant l'arrêt définitif de la ligne.

Le vestige le plus important de cette ligne est méconnu : l'étang de la Ballastière. Son nom vient du mot ballast, qui sont les cailloux disposés sous les traverses des voies de chemin de fer. Cet étang est en fait le résultat de l'extraction de pierres destinées à la construction de cette ligne de l'Est !

Les Lignes d'Intêret Local : Le Tacot

Elles avaient pour but de relier les villages aux sous-préfectures. Le Tacot (ou encore Tortillard) se caractérisait par des voies métriques d'un mètre d'écartement, il pouvait être sur des voies spécifiques mais aussi sur la voie publique, comme un tramway aujourd'hui. Les machines étaient de faible puissance avec peu de wagons.

CFD : Compagnie des Chemins de Fer Départementaux

Deux lignes ont existé : **Sens-Egreville** et Sens-Nogent sur Seine.

Arrêtons-nous plus particulièrement sur la première, d'une longueur de 41 km, qui nous concerne au premier chef. Ouverte en 1901, fermée en 1938, elle desservait Saint-Martin, Courtois, Nailly, Paroy, Villebougis...jusqu'à Egreville en Seine et Marne. Son terminus se trouvait au bout de l'avenue Vauban à Sens, à côté de l'actuelle gare.

Pour la construction de la ligne, il a fallu exproprier des terrains. Le 14 mai 1900, le Conseil Municipal de Saint-Martin décide la vente, de 20 ares et 9 centiares (2000 m² environ), comprenant une prairie plantée de peupliers près du lavoir, une butte vers l'Eglise et une carrière de craie en exploitation. Le tout vendu pour 600 Francs, à la condition express qu'il soit établi un abri pour les voyageurs à la halte, que la ligne passe derrière le lavoir le long de la ligne PLM et qu'un wagon reste en dépôt à cet endroit pour faciliter le transport des marchandises qui pourraient provenir dudit Saint-Martin. Le projet oblige aussi à la construction d'un pont, à l'entrée de Saint-Martin, en contrebas de l'Eglise pour permettre le franchissement des voies PLM.

Dès la mise en service de la ligne, les marchandises affluent dans les gares : produits de carrières, de scieries, de tuileries et surtout betteraves mais aussi bestiaux, beurre, volailles et matériels agricoles destinés aux foires et marchés de Sens. Les voitures de voyageurs avaient des plates-formes ouvertes à leurs extrémités. A l'intérieur, deux banquettes étaient disposées en long, en bois pour les 3ème classe, avec un modeste rembourage pour les 2èmeclasse.

L'ancien maire de Saint-Martin, Mr Valentin Lethumier, évoquait ses souvenirs dans les années soixante-dix : « Pour nous, le tacot représentait un moyen de locomotion rudement moderne, avec ses 40 km/h alors que le cheval attelé ne dépassait guère les 10 km/h. La locomotive tirait trois wagons de voyageurs , trois wagons à bestiaux, un fourgon à bagages, sans oublier le compartiment postal. Les banquettes étaient en cuir dur, et l'hiver, on grelottait. Jusqu'en 1925, on plaçait des bouillottes chaudes sur le plancher afin que les voyageurs puissent y poser leurs pieds. »

Les accidents n'étaient pas rares : « Une fois, à cinq kilomètres de Sens, deux trains se sont tamponés. Il faut dire que comme la ligne ne comprenait qu'une seule voie, lorsque deux trains allaient se croiser, il fallait laisser l'un d'entre eux sur une voie de garage afin que l'autre puisse avancer. Donc ce jour, on ne sait trop pourquoi, l'opération n'eut pas lieu et on entendit un bruit infernal. Les gens, arrachés de leurs sièges, s'effondrèrent les uns sur les autres....Il y eu des blessés et pas mal d'œufs cassés car le tacot était bondé : c'était un lundi matin (jour de marché). Le train descendant partit en retard et il n'y avait pas de téléphone pour prévenir les gares. Remis de leurs émotions, les rescapés gagnièrent Sens à pied. »

De Mémoire de Martinots – Simone HONORE

Son exploitation s'est poursuivie jusqu'en 1939. Un sursis lui sera encore accordé, mais le train s'arrêtera définitivement de siffler en 1948. Certains anciens Martinots s'en souviennent sûrement.

Gare de Courtois, aujourd'hui une maison d'habitation.

Au début du siècle, les gares du Paris-Lyon, du Orléans-Troyes et le terminus du Sens-Égreville formait un vrai nœud ferroviaire, les marchandises pouvant circuler facilement. En 1930, le réseau national est à son apogée avec 42 000 km de lignes d'intérêt général et plus de 20 000 km de lignes d'intérêt local.

La voiture a signé l'arrêt de nombreuses petites lignes particulièrement dans les années 1938-1940, les autobus permettant d'assurer à moindre coût les trafics les moins rémunérateurs. Le sujet du transport ferroviaire est toujours d'actualité en 2023.

Bibliographie : « Les chemins de fer dans l'Yonne à travers les cartes postales- Claude GARINO »
« Vestiges et réminiscences du nœud ferroviaire de Sens – Rémi GOUVIGNOU » « Heurts et malheurs des tacots de l'Yonne »
Et toujours « De mémoire de Martinots – Simone HONORE »

Le Pâté Chinois, une recette québécoise

Ingredients

Pour 5 personnes :
1,75 kg de pommes de terre pour purée
25 cl de lait
1 boîte de maïs en grains de taille moyenne
2 oignons
1 kg de bœuf haché
1 bouquet de persil haché
1 c. à soupe de paprika
65 g de beurre
Sel / poivre

Pour la sauce béchamel :
35 g de beurre
35 g de farine
25 cl de lait
Sel / poivre

Préparation

Éplucher les pommes de terre. Les laver et les couper en dés d'environ 3 cm de côté.
Porter une casserole d'eau salée à ébullition. Les faire cuire environ 15 minutes. Les écraser à l'aide d'un presse-purée. Saler et ajouter le lait. Mélanger puis réserver.
Sauce béchamel :
Faire fondre le beurre dans une casserole. Verser la farine et mélanger avec une fourchette jusqu'à ce que ça soit homogène. Verser ensuite en une fois le lait et mélanger constamment, sur le feu, jusqu'à ce que la sauce épaississe légèrement (5 minutes environ). Réserver.
Verser le maïs égoutté dans la sauce béchamel. Mélanger. Saler, poivrer.
Préchauffer votre four à 180°C (Th. 6) (chaleur tournante).
Éplucher les oignons puis les hacher.
Faire fondre 50g de beurre dans une poêle. Ajouter les oignons et les faire blondir 7-8 minutes puis ajouter la viande hachée. La faire colorer pendant une dizaine de minutes. Assaisonner et égoutter si besoin.
Déposer la viande en une couche dans un plat à gratin. Appuyer pour bien tasser. Recouvrir avec la couche de maïs à la béchamel. Parsemer ensuite de persil haché et terminer par la purée. Saupoudrer de paprika puis déposer 15g de beurre sur le dessus et enfourner 30 minutes à 180°C (Th. 6).
Au bout de ce laps de temps, passer 5 minutes sous le grill du four (220°C – Th. 7-8) pour colorer.
C'est prêt !

Didier DENIS, Président de l'Association Yonne-Québec

À l'adolescence, il écoutait Robert Charlebois, Diane Dufresne ou Gilles Vigneault... Des racines communes, une même langue, le Québec est devenu sa passion.
Il explique que la gastronomie Québécoise est plus variée que celle des États-Unis, mais qu'elle reste avant tout une cuisine d'Amérique du Nord : basique, simple et roborative, avec beaucoup de sucre partout, dans un pays où les hivers sont très rudes. Le plat emblématique est le Poutine, composé de frites recouvertes de fromage en crottes (en France, nous dirions en grains !). C'est un plat très croustillant, qui fait « skouik ! skouik ! » comme disent les autochtones, servi avec une sauce épicée. On mange aussi beaucoup de tourtes comme la Tourtière du Lac St Jean par exemple, composée de 2 ou 3 viandes (porc, veau, bœuf, poulet...).
Il a choisi de nous présenter le Pâté Chinois. Personne ne sait pourquoi ce nom. Peut-être est-ce dû aux nombreux asiatiques venus construire le chemin de fer au Québec au dix-neuvième siècle, mais rien n'est moins sûr !

EXPRESSION LIBRE des groupes municipaux

Chers Martinots et Martinotes,

Une nouvelle rentrée s'annonce, pleines de promesses !

Nous sommes présents au conseil municipal tant en séance par l'assiduité de notre élue minoritaire et dans le public.

Nous apprécions la restitution des questions du public lorsque celles-ci sont inscrites dans le PV. Nous estimons moins la condescendance de Mr. Le Maire en séance et le fait que le conseil municipal soit une chambre d'enregistrement de décisions, alors que cela devrait être un lieu de co-construction riche d'échanges et d'opinions, afin d'élaborer des projets municipaux de façon participative.

Tous les élus suivent-ils de près les affaires municipales ?

Espérons un éveil des consciences pour pouvoir construire ensemble l'avenir de Saint Martin du Tertre.

Les membres du Collectif Solidaire Martinot (CSM)

Bien vivre **ENSEMBLE**

J'AIME MA COMMUNE, JE LA RESPECTE...

Entretien des trottoirs : un village plus beau, l'affaire de tous !

Chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Cela concerne :

- Le désherbage ;
- La coupe des arbres ou arbustes débordants et le balayage des feuilles et autres détritus ;
- Le nettoyage de la neige et du verglas avec épandage de sel, de sable, de cendres ou de sciure.

Poubelles

Les bacs doivent être rentrés par les usagers dès que possible après le passage de la benne et ne sont tolérés sur la voie publique que jusqu'à la fin du jour de collecte.

Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets est interdit et puni d'une amende de 450 €.

Les résidus de jardin doivent être apportés en déchetterie ou compostés afin de ne pas dégrader la qualité de l'air.

Limitation de vitesse

La vitesse est limitée à 30 km/h dans l'ensemble du bourg.

Merci de respecter cette limitation !

Nos amis les chiens

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les chaussées, les trottoirs et les aires de jeux ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Faire preuve d'un peu de civisme, un geste simple qui permet à tous, petits et grands, de marcher en toute tranquillité, en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds !

Merci aussi à eux de tout mettre en œuvre afin que leurs compagnons à quatre pattes ne troublent pas la quiétude du voisinage par des aboiements trop intempestifs.

Dépôts sauvages

Il est interdit de déposer les ordures que ce soit en campagne, dans les chemins ou auprès des containers destinés au recyclage.

De même, toute personne qui jette depuis sa voiture des déchets comme des bouteilles ou des mégots le long de la route est passible d'une amende de 135 €.

Nuisances Sonores

Par Arrêté Préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers avec l'utilisation d'outils et d'appareils sonores, peuvent être effectués :

- **Les jours ouvrables :** de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- **Les samedis :** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **Les dimanches et jours fériés :** de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Les bruits de voisinages tels qu'une musique trop forte **sont interdits et peuvent être sanctionnés entre 22 h et 7 h**.